

la saison des
manifs commence,
ce n'est que le début !

le CIAP de début

notre dossier pages 4 et 5

le CAS du siècle

page 7

la valse des DGA

page 8



l'édito

Mépris qui ?

« Je serai d'une détermination absolue, je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes » : voici les termes employés le 7 septembre dernier par notre Président de la République pour qualifier les opposant.es à la politique d'austérité qu'il entend mener.

L'ironie du sort aura été d'en faire la promotion lors d'une visite d'Etat en Grèce, sur les terres d'une population ruinée et lassée de subir les plans d'ajustement que lui imposent, depuis des années, la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fond monétaire international. Nul doute que les Grecs furent subjugués par pareille éloquence !

En vérité, la posture « jupitérienne » d'Emmanuel Macron n'est pas nouvelle : elle s'inscrit dans la parfaite continuité du Président Hollande, dont le gouvernement aura adopté plusieurs lois au mépris du débat parlementaire et du nécessaire dialogue avec les organisations syndicales. Elle s'inscrit également dans celle du Président Sarkozy qui, en 2008, affirma devant les cadres de son parti : « Quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ».

Heureusement, les centaines de milliers de manifestant.es qui ont défilé dans l'Hexagone le 12 septembre dernier ont donné tort à cette affirmation péremptoire. A Lille, plus de 10 000 personnes ont également répondu à l'appel à la grève des organisations syndicales.

Au nom de la CGT MEL, nous tenons à les remercier pour leur soutien, sans lequel cette rentrée sociale n'aurait pu être réussie. Ce soutien ne sera d'ailleurs pas de trop quand la casse du Code du travail entrera réellement en application et quand viendront les prochaines attaques envers les agents de la Fonction publique. En témoigne, par exemple, le retour symbolique de la journée de carence, pourtant abandonnée en 2014 en raison de son inefficacité.

Vous l'aurez compris, la distribution du **CGTinfos**, ce 21 septembre, n'est pas le fruit du hasard : en cette journée de grève et de manifestations, nous espérons vous voir nombreux.es à refuser l'inacceptable et manifester face au mépris assumé d'un président et d'un gouvernement dont les intérêts ne sont résolument pas en phase avec ceux des salarié.es.

Au plaisir de vous retrouver à nos côtés !



Vincent Kaleba
élu au CAS

« Un jour, mon père m'a dit :
« si tu vois quelque chose de mal arriver dans le monde, tu peux soit faire quelque chose, soit rien faire du tout. » Et j'ai déjà essayé rien du tout. »

*Steve Trevor dans
Wonder Woman*



l'agenda

> **Vendredi 22 septembre**

14h30 : réunion CGT pour les élections du CAS de décembre

> **Jeudi 28 septembre 14h00** :
Manifestation Régionale à Lille des retraité.e.s – Avenue Kennedy – face à la Trésorerie Générale

> **Mardi 10 octobre** : journée de grève et de manifestation à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique

Vendredi 20 octobre au 05

novembre Vacances de Toussaint

> **Jeudi 09 novembre** : Journée étude CGT sur le droit au travail (*inscription 2346*)



Prix **CGT MeL** du film

120 battements par minute

Par Romain CAMPILLO

De quoi ça parle ?

Dans les années 90, les militants de l'association Act-Up Paris défraient la chronique par des happenings radicaux, visant à interpeller les pouvoirs publics sur la propagation du virus du SIDA et une meilleure prise en charge des malades. Les AG des mercredis, débats, engueulades et autres nuits au poste de police font naître une complicité entre les membres de l'association, dont Nathan et Sean...

Pourquoi on a aimé ?

Le pari de Romain CAMPILLO d'aborder l'homosexualité et les MST sous l'angle militant est réussi. Il prouve, d'une part, que les militants d'Act-Up, qui discutent, se marrent, espèrent, se brouillent et enfin se retrouvent sont des militants comme les autres, et qui méritent respect et tolérance. D'autre part, le parti pris militant n'occulte pas le SIDA, omniprésent dans le film. Les ravages du virus sur la santé et le quotidien des malades

y sont en effet évoqués sans concession, de même que la condescendance à leur égard d'acteurs qui devraient être pourtant à leurs côtés.

En quoi ça nous concerne ?

La situation et la considération des malades du SIDA ont évolué depuis les années 1990. Ainsi, dans la fonction publique, aucun agent ne peut être traité différemment en fonction notamment de son orientation sexuelle ou de son état de santé. Pourtant, en 2016, un rapport de l'association AIDES révèle que les personnes séropositives subissent deux plus de discriminations que la population générale, notamment dans le cadre familial et au travail. Les organisations syndicales ont de fait un rôle important à jouer dans la défense des droits et l'accompagnement de ces salarié.es discriminé.es.

Vincent Kaleba

pas de Liberté sans Solidarité

Je m'appelle Eric MARTINACHE, je travaille à l'UTLS de Ronchin au service assainissement, service travaux neufs. Je suis un nouvel adhérent à la CGT mais je totalise quand même 40 ans de service au sein de notre collectivité.

Adhérent pendant plusieurs années à la CGT au début de ma carrière, j'ai essayé par la suite d'autres syndicats...

Pour ma fin de carrière j'ai décidé de revenir à mes premières amours et de retrouver une CGT MeL dynamique et démocratique.

Il me semble qu'il nous faut un syndicat à la fois fort, déterminé et vigilant pour défendre nos intérêts..

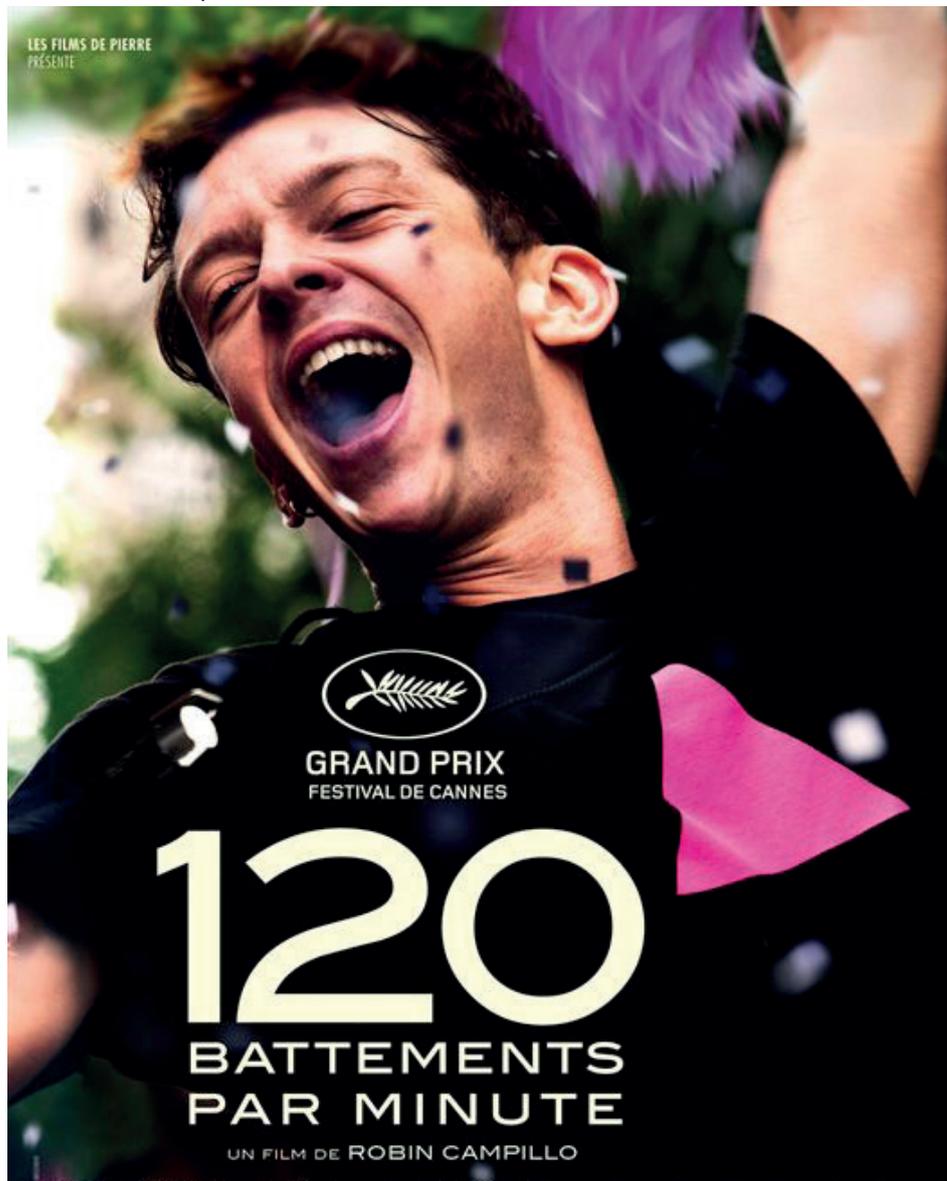
Plus précisément sur certains points comme : la semaine de 35 heures, l'âge de départ à la retraite, la défense de notre Sécurité Sociale...



Mon adhésion c'est aussi une façon d'être solidaire avec les collègues des autres corporations territoriales, notamment les services hospitaliers qui souffrent du manque de personnel et sont écrasés par le nombre d'heures supplémentaires qu'ils doivent effectuer.

En effet, il me semble, qu'il n'y a pas de Liberté sans Solidarité.

Eric Martinache
Agent de maîtrise principal
UT Lille Seclin



On prépare la C

Depuis quelques semaines vous êtes en possession des listes des agents promouvables pour la prochaine CAP d'avancement de grade et de promotion interne pour l'année 2018. Nous ne saurions donc que trop vous conseiller de prendre contact avec vos élues et élus CGT qui siègent en CAP.

En effet, des nouveautés sont au programme : pour mieux « préparer » cette CAP, dicit l'administration, voilà que sont mises en place des « commissions d'audition » dans le cadre de la promotion interne aux grades d'Ingénieur et d'Attaché, même pour les réussites à l'examen.

Pour votre information, sachez que vos élues et élus CGT avaient proposé de faire partie de ces commissions d'auditions afin de pouvoir défendre au mieux l'intérêt des agents et de garantir une plus grande impartialité. Cette proposition devait faire l'objet d'une réponse de l'autorité territoriale (le DGS), c'est le moins que l'on pouvait espérer.

Or, encore une fois l'autorité territoriale (le DGS) veut réduire le rôle des élues et élus notamment CGT.

Sachez que nous sommes en complète divergence avec l'autorité territoriale, nous avons un rôle à jouer à vos côtés et nous voulons l'assumer pleinement.

De plus ces commissions n'ont aucune obligation légale, encore un critère de plus, ce n'est pas à la collectivité de réécrire notre statut !

Des actions syndicales sont prévues notamment le 21 septembre. D'autres viendront dans les prochains jours et mois à venir.

En tout état de cause, ensemble nous sommes plus forts !

Dans le cadre de la promotion interne

Grade d'Attaché : 116 promouvables pour 6 postes à pourvoir (commission d'audition)

Rédacteur : 40 promouvables pour 4 postes à pourvoir à partager avec les 2 réussites à l'examen pro de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Ingénieur : 159 promouvables pour 6 postes à pourvoir (commission d'audition) et à partager avec les 16 agents lauréats de l'examen pro d'ingénieur

Technicien : 395 promouvables pour 6 postes à pourvoir et à partager avec les 7 réussites à l'examen pro de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Les postes à pourvoir sont définis par quota

La promotion interne dérogeant au principe de recrutement par concours, le nombre de postes ouverts à ce titre est limité. Il est calculé proportionnellement aux recrutements intervenus dans le cadre d'emplois considéré par le biais des autres voies de recrutement (mutation, nomination stagiaire suite à concours...) : c'est la règle des quotas.

Promotion interne d'agent de maîtrise

206 promouvables pour 21 postes à pourvoir (pas de quota mais la MEL a fixé à 10% le nombre de postes à pourvoir sans concertation avec les OS).

Pour les filières Culturelle, Animation, Sociale et Sportive, veuillez prendre contact avec le syndicat CGT.

Dans le cadre d'avancement de grade

Suite à la loi Jacob datant de 2007, la mise en place de ratios a eu lieu et a été validée par l'organe délibérant de la MEL. Juste pour rappel la CGT MeL avait demandé de mettre en place des ratios à 100%. Pour une fois que la loi allait dans notre sens.

> 30% pour les A, 40% pour les B + de 1^{ère} Classe, 50% pour les B + de 2^{ème} classe, 50% pour les AMP et 60% pour les C. 100% pour les réussites aux examens.



à lire attentivement, hein ?!

CAP avec vous

Pour information et pour les grades de Rédacteur et Technicien principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe, les postes à pourvoir dans le cadre de l'avancement de grade sont dépendants du nombre de lauréats à l'examen professionnel et ne sont pas à partager avec les lauréats.

Exemple pour les rédacteurs pal de 1^{ère} classe : à 7 réussites à l'examen, nous appliquons la règle de 100% de nominations possibles. A 34 promouvables, nous appliquons la règle des 40% : il y aura donc 13,6 postes à pourvoir (arrondi à 14).

En clair : si pas d'examen, pas de poste à pourvoir dans le cadre de l'avancement de grade.

EPA et fiche de poste

Plusieurs cas se présentent : soit il n'y a pas de fiche de poste du tout, soit elle n'est pas mise à jour, soit elle est incomplète (notamment sur certains risques d'exposition au cours des missions des agents). La CGT rappelle donc que si la fiche de poste à jour n'est pas fournie, l'entretien professionnel n'est pas réglementaire et que l'agent peut donc REFUSER cet entretien professionnel. De même, s'il y a une fiche de poste, nous engageons les agents à BIEN la lire et faire toutes les remarques nécessaires, voire demander les modifications utiles. Si la hiérarchie refuse, les agents doivent le noter dans la partie réservée aux obser-

ventions ! Nous rappelons enfin qu'en cas de désaccord profond, il est possible de demander le recours devant la hiérarchie dans un premier temps, puis devant la CAP (en saisissant évidemment votre syndicat en amont).

En espérant que nous avons été le plus clair possible, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élues et élus CGT pour plus d'infos.

Les élues et élus CGT à la CAP

Élues et élu CGT Catégorie A :

Marie Wartelle
poste 2927
Mélanie Lotte
poste 3094
Alex Hafdi
poste 3998
Hélène Bergès
poste 2127

Élues et élus CGT catégorie B

Daniel Duthilleul
poste 6310
Isabelle Caes
poste 3210
Hocine Echeikr
poste 3952
Laetitia Lepage poste
2785

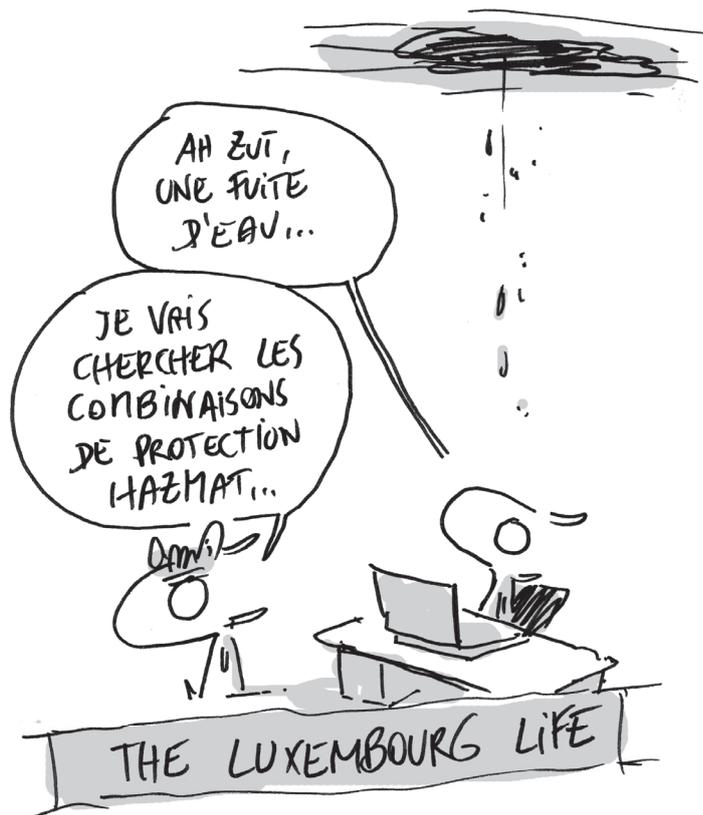
Élues et élus CGT catégorie C

Alain Crépin
poste 6555
Danièle Clément
poste 2510
Eric Laine
poste 3815
Françoise Cathelain
David Grave
poste 2045
Muriel Journaux
poste 6535
Régis Vandebossche
poste 3954
Carole Lebbrecht
Julien Bonne
Sylla Kémokko





la page à pépé sévère



Luxembourg

Mais qu'arrive-t-il au bâtiment Luxembourg ? Depuis plusieurs mois, l'eau potable ne l'est toujours pas !

Quelles sont les causes de ce dysfonctionnement ? Quels sont les effets secondaires sur les organismes de nos collègues du Luxembourg qui ont bu cette eau non potable ? Quels sont les effets sanitaires en cas d'aspersion ?

Voilà une partie des questions que les collègues se posent. Non mais allô quoi ! et nous attendons des réponses qui viendront peut être un jour.

Dernière minute : il semble qu'un pigeon ait apporté une nouvelle. Une information aura lieu vendredi 22 ! **Info langue de bois ou info vérité ?**

Affaire à suivre...

Pépé Déshydraté

En tout cas, un grand merci aux collègues qui nous fournissent de l'eau en bouteilles en attendant que l'eau qui coule des robinets soit de nouveau potable.

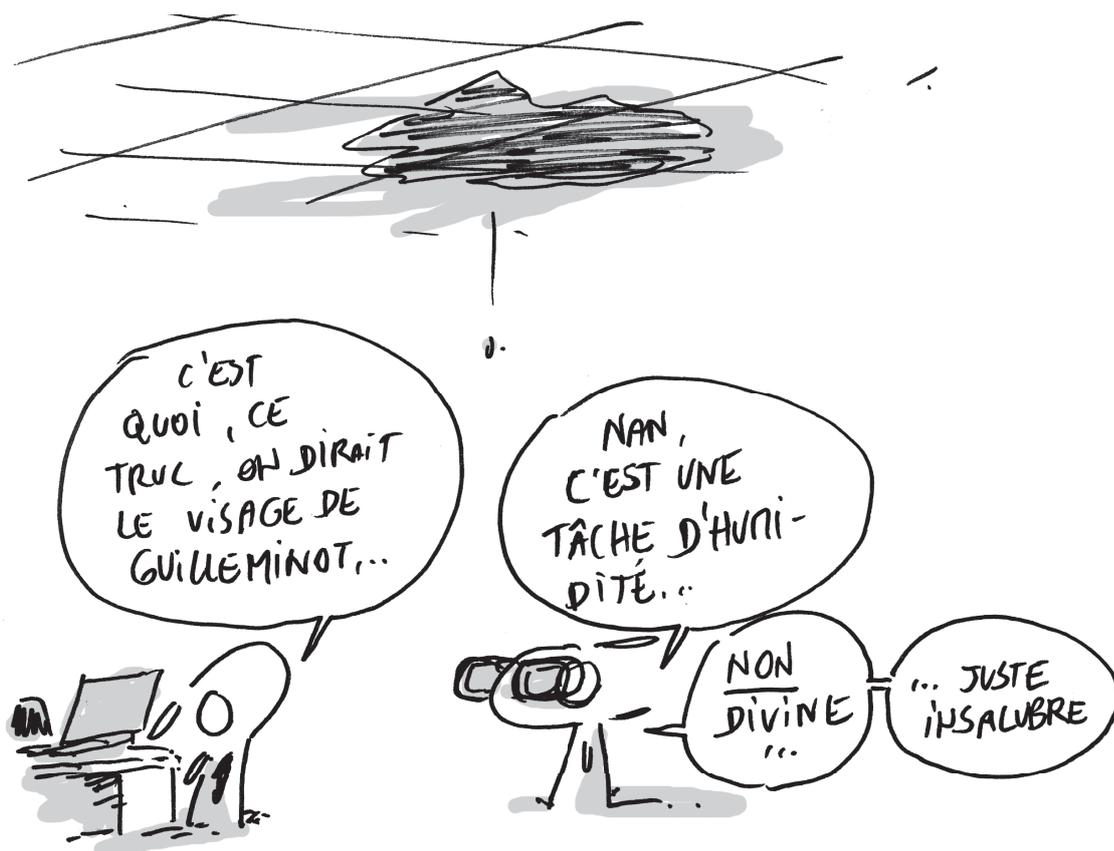
Le Messie est parmi nous !

En relisant les notes de service et des PV de réunion, le Père Pépé a eu une révélation...

Le Messie est parmi nous, persuadé d'avoir ouvert les portes fermées avant sa venue. Elles se sont ouvertes toutes grandes et depuis ce temps-là tout est roses et violettes à la MEL. Fin connaisseur quel que soit le sujet abordé et notamment sur le Management, le Messie démontre qu'il a la science infuse. Après des décennies de bons et loyaux services, j'ai appris que rien n'avait été fait avant sa venue. Il est prêt à nous livrer tout son savoir pour peu qu'on lui en fasse la demande, conscient qu'il nous apportera la bonne parole censée balayer nos doutes et nos réticences, convaincu de son rôle de bienfaiteur. Depuis quelques semaines je regarde du coin de l'œil le plafond de mon bureau au cas où le Messie apparaîtrait et qu'il me donnerait des

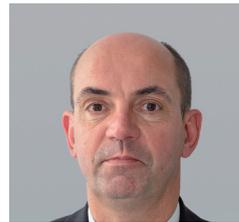
conseils sur ma façon de travailler.

Père (vert ?) Pépère



un cachet contre les maux de travail

le CAS se tord



Le jeudi 14 décembre, nous renouvelons le Conseil d'Administration du CAS. Trois questions à Stéphane DUMEZ.

Comment la CGT aborde-t-elle cette élection ?

Stéphane DUMEZ : La CGT assume depuis des années des responsabilités importantes au CAS. Laetitia LEPAGE et Etienne RULLIER siègent au Bureau et 8 élus siègent au CA. De nombreux adhérents engagés dans les commissions participent à toutes les activités. Cet engagement de la CGT a permis la mise en place de nouvelles prestations en accord avec les autres organisations. Ensemble, nous avons aussi pesé fortement auprès de l'autorité territoriale afin que le CAS ne soit pas éclaté sur plusieurs lieux. **Notre mobilisation, celle des collègues mis à disposition et des élus du personnel ont permis que nous soyons entendus par M. Alain BERNARD, 1^{er} vice-président.**

Il n'y aura que deux listes à disposition des collègues, peux-tu nous en expliquer les raisons ?

SD : Les organisations syndicales, représentées ou non au CA, ont souhaité faire une liste commune. **Nous respectons cette option, mais pensons qu'il faut laisser aux collègues la liberté de choisir et décider.** C'est en tout cas ce qui ressort de la large consultation de nos adhérents et sympathisants.

Je rappelle que le CAS est géré par des agents qui s'appuient sur des valeurs et orientations syndicales différentes. C'est important de le préciser, notamment dans cette période où les moyens d'expression, de gestion et d'expertise des agents, des élus du personnel sont gravement menacés et c'est également valable pour le CAS.

Quels sont les objectifs de la CGT ?

SD : Plus que jamais l'action sociale, les activités sportives et culturelles doivent être considérées non pas comme un complément à notre statut, mais comme un dû en rapport à ce que nous produisons et apportons à la collectivité.

Le CAS est un élément important dans la cohésion sociale de la MEL et nous voulons que le plus grand nombre d'agents en bénéficient. Pour cela il faut qu'ils puissent exprimer leurs avis, leurs attentes et leurs besoins. Démocratie et respect de tous, c'est l'état d'esprit qui anime nos candidates et candidats qui feront très prochainement des propositions. **Nous voulons un CAS qui existe et fonctionne pour et avec tous les agents.**

la rédaction

Les mots bleus

Le mot du mois : lobby

Il arrive que l'on vous susurre des mots bleus en anglais. Ne restez pas pantois ; vous savez déjà ce qu'est une task force, découvrez aujourd'hui en quoi consiste un lobby.

Le lobby désigne originellement et au sens propre, un couloir, un vestibule ou un hall. Il prend le sens politique de « groupe de pression » au début du 19^e siècle, en Grande Bretagne.

A l'époque, ceux qui souhaitaient défendre leurs intérêts particuliers, faire infléchir ou supprimer une loi, pouvaient accéder aux couloirs de la Chambre du Parlement pour se faire entendre des membres élus. Cette pratique officieuse était si courante que l'expression « lobby » a fini par désigner ces groupes d'influence autant que le lieu.

Aujourd'hui, le lobby désigne essentiellement une organisation qui se forme afin d'influencer les décideurs publics.

Il peut s'agir d'un regroupement spontané, plus ou moins fortement structurée voire, professionnalisée, avec des modes d'action eux aussi plus ou moins ouverts telles que les pétitions, l'information, ou encore la corruption.

Les lobbys considérés comme les plus influents aujourd'hui sont portés par des firmes mondiales dans le secteur de la pharmaceutique, du sucre, du tabac... Par leur action, les lobbys contournent

les organes de la démocratie représentative traditionnelle. Les Etats se sont donc dotés d'une réglementation afin de les encadrer. La question centrale est de savoir si l'on considère ces organisations comme l'expression de la société civile ou celle d'intérêts privés (corporatisme). En France, depuis 2009, le registre des lobbys recense les groupes d'influence et leur domaine d'activité. Il a pris le nom de « registre de transparence » en 2013, et peut être consulté en ligne par tous. Toutefois, cette inscription repose encore sur une démarche volontaire des représentants d'intérêts, en contrepartie d'un accès facilité auprès des institutions.



c'est la java bleueeeeeeeee...



Valse des DGA à la MEL

Dans deux notes datées du 1^{er} septembre dernier, notre cher DGS nous a fait part de sa décision de réorganiser (encore une fois) les services : Cette fois-ci, point de création de pôles innovants ou « dialoguants », non !

Utilisant la loi NOTRE (qui a bon dos), le DGS va beaucoup plus loin, puisque, sans l'assumer explicitement, il fusionne des pôles qu'il avait lui-même déjà réorganisés depuis son arrivée en 2014...

Le pôle « Aménagement et habitat » fusionne avec le « Développement territorial et social » et le pôle « Administration » fusionne avec le « Secrétariat général ».

Le DGS, qui visiblement manquait d'occupations, s'arroge au passage le pôle « Développement économique et emploi », excusez du peu !

Notre cher leader visionnaire cumule donc les fonctions de DGS, DGA « Ressources humaines » et DGA « Développement économique et emploi ».

Pour les 3 DGA évincés sans aucune explication, des placards dorés ont été créés sur mesure : Ils conservent leur titre de DGA mais s'occuperont désormais de « Médiation, déontologie et éthique », de la « mission stratégique Nouvelle métropole » et de la « délégation permanente auprès des institutions européennes ».

Encore une fois, le DGS n'a tenu aucun compte des agents travaillant dans ces pôles et cause ainsi, une fois de plus, une instabilité qui sera préjudiciable à la fois aux agents et aux missions de service public qu'ils exercent.

Nous proposons au DGS d'aller encore plus loin en virant les derniers DGA qui restent et en récupérant leurs fonctions. Mais à ce moment-là, il n'y aura plus personne à blâmer pour l'échec des politiques métropolitaines et le mal-être au travail ressenti par les agents depuis 2014...

Pépé Roquet

